

Réunion du Conseil Municipal

Du 12 avril 2022 à 20 heures 30

L'an deux mille vingt-deux et le douze avril à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 7 avril 2022, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire.

Sont présents : Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, Serge DUMAZEL, Claude PORTAL, Pierre-Baptiste FABRE, Olivier GUILBOT, Laurent SALSON, Cécile MONTEIL

Excusé : Mickaël COMBES

Absents : Cécile CHASSANG (Arrivée à 21h), Gaëtan CHASSANY

Secrétaire de séance : Adeline CHASSANY.

Ordre du jour

- Comptes de gestion 2021 : examen et vote
- Comptes administratifs 2021 : examen et vote
- Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2021
- Vote des subventions - exercice 2022
- Vote des taux de contributions directes - exercice 2022
- Indemnité pour le gardiennage de l'église - exercice 2022
- Budgets primitifs 2022 : examen et vote
- Provisions pour risques
- Signalétique : convention avec les prestataires privés
- Desserte du hameau du Pouget depuis le RD13 : signature du marché
- Questions diverses

➤ Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 3 mars 2022.

(Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Comptes de gestion 2021 : examen et vote

Avant l'examen des comptes administratifs, le conseil procède à l'examen des comptes de gestion 2021 du Comptable public.

Le maire propose au conseil d'approuver les comptes de gestion 2021.

Le conseil municipal procède au vote des comptes de gestion

Résultat du vote (8 votants) :

- Compte de gestion du service de l'eau et de l'assainissement : 8 voix pour

- Compte de gestion du budget principal : 8 voix pour

21h : Mme Cécile MONTEIL rejoint la séance

➤ **Comptes administratifs 2021 : examen et vote**

• Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	41 544.34	38 262.37
	Section d'investissement	53 347.51	38 095.88
Report de l'exercice N-1	Report en section fonctionnement	0.00	5 110.77
	Report en section d'investissement	0.00	13 150.00
TOTAL		94 891.85	94 619.02

Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	0.00	3 702.00
	Total des restes à réaliser	0.00	3 702.00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	41 544.34	43 373.14
	Section d'investissement	53 347.51	54 947.88
	TOTAL cumulé	94 891.85	98 321.02

• Budget principal

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	181 117.69	258 446.35
	Section d'investissement	234 360.40	169 413.99
Report de l'exercice N-1	Report en section fonctionnement	0.00	44 356.78
	Report en section d'investissement	33 167.12	0.00
TOTAL		448 645.21	472 217.12

Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	58 573.00	53 762.00
	Total des restes à réaliser	58 573.00	53 762.00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	181 117.69	302 803.13
	Section d'investissement	326 100.52	223 175.99
	TOTAL cumulé	507 218.21	525 979.12

Le maire quitte la salle et M. André FARGES, 1^{er} adjoint prend la présidence et propose au conseil d'approuver les comptes administratifs 2021.

Le conseil municipal procède au vote du compte administratif du budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement,

Résultat du vote (8 votants) : 8 voix pour

*Le conseil municipal procède au vote du compte administratif du budget principal,
Résultat du vote (8 votants) : 8 voix pour*

Monsieur Pierre CHASSANG reprend place en salle des séances.

➤ **Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2021**

Le conseil municipal après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2021 décide d'affecter les résultats de fonctionnement de la façon suivante :

Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement : 1 828.80 € d'excédent

- *La section d'investissement n'ayant pas de besoin de financement, affectation à l'excédent reporté article 002.*

Budget général : 121 685.44 € d'excédent

- *Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 102 952.53 € (compte 1068)*
- *Affectation du solde soit 18 732.91 € à l'excédent reporté article 002.*

(Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Vote des subventions - exercice 2022**

Le maire invite le conseil municipal à voter les subventions à inscrire au budget primitif 2022.

Le conseil municipal vote les subventions suivantes :

- *Comité des fêtes : 200 €*
- *Association Cantal Amis de la lecture : 20 €*
- *CIE Sapeurs-pompiers : 100 €*
- *Club des Aînés Ruraux : 500 €*
- *Association des Anciens Combattants : 200 €*
- *ADMR : 120 €*
- *Comité Étape Sanfloraine : 150 €*
- *Association animation entre Bès et Truyère : 80 €*
- *ACCA de Fridefont : 200 €*
- *Association des donateurs de Sang : 40 €*
- *Association des Amis de l'Église : 200 €*
- *Musée de la Résistance : 100 €*
- *GVA Caldaguès – Aubrac : 50 €*
- *Téléthon : 100 €*
- *Ukraine : 100 €*

(Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Vote des taux des contributions directes - exercice 2022**

Le maire invite le conseil municipal à voter les taux des contributions directes pour l'exercice 2022.

Le conseil municipal fixe les taux 2022 des contributions directes comme indiqué dans le tableau ci- dessous :

	<i>Bases notifiées</i>	<i>Taux en %</i>	<i>Produit en Euros</i>
<i>Taxe foncière (bâti)</i>	<i>210 600</i>	<i>31.14</i>	<i>65 581</i>
<i>Taxe foncière (non bâti)</i>	<i>5 800</i>	<i>54.89</i>	<i>3 184</i>
<i>TOTAL</i>			<i>68 765</i>

(Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Indemnité pour le gardiennage de l'église : exercice 2022**

Le maire fait savoir que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales pour l'année 2022 n'est pas connu à ce jour, il propose de fixer la même indemnité que pour 2021 à savoir 120.97 €

Le conseil municipal décide d'allouer à M. Camille Makaya Mbodo curé de Chaudes-Aigues, une indemnité de 120,97 €, pour le gardiennage de l'église pour l'année 2022.

(Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Présentation et vote des budgets primitifs 2022**

Le maire soumet à l'examen du conseil municipal les projets de budgets primitifs qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de :

Budget eau et Assainissement

Section de fonctionnement	41 216.00 €
Section d'investissement	35 205.00 €

Budget principal

Section de fonctionnement	275 390.00 €
Section d'investissement	288 812.00 €

Le conseil municipal procède au vote des budgets primitifs (9 votants) :

- *Budget du service de l'eau et de l'assainissement : 9 voix pour*
- *Budget principal : 9 voix pour*

➤ Provisions pour risques

Le maire fait savoir que dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code Général des Collectivités Territoriales a retenu comme une dépense obligatoire, les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Il propose de provisionner à hauteur de 15 % des créances de plus de deux ans figurant sur l'état des restes à recouvrer.

Pour 2022, le risque est estimé à 15 € pour le budget principal et à 62.30 € pour le budget eau et assainissement.

Il demande au conseil de valider ces provisions.

Le conseil valide ces provisions.

(Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Signalétique : convention avec les prestataires privés

Le maire rappelle le schéma directeur de signalétique établi pour la commune dans le cadre d'une étude globale coordonnée par le Parc Naturel Régional de L'Aubrac. Suite à cette étude, la commune a adhéré au groupement de commande pour engager la phase opérationnelle et la mise en œuvre du chantier.

Ce programme prévoit la prise en charge par la commune de l'ensemble des massifs et des mâts ainsi que des lames signalant les services et sites publics.

En revanche, les prestataires privés dont l'activité sera signalée, devront verser une participation à la commune pour chaque lame concernant celle-ci.

Le maire fait savoir qu'il convient donc de fixer le montant de cette participation en sachant qu'il serait souhaitable que la participation soit identique sur l'ensemble du territoire et en particulier avec les communes ayant déjà déployé leur signalétique à savoir :

- Panneau de pré-signalisation (DC43) : 125,00€ HT (150,00€ TTC),
- Panneau de position (DC29) : 104,17 € HT (125,00 € TTC),
- Panneau piéton : 104,17 € HT (125,00 € TTC),

Il demande au conseil de valider ces tarifs et de l'autoriser à signer la convention avec les prestataires privés.

Le conseil valide ces tarifs et autorise le maire à signer la convention avec les prestataires privés.

(Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Desserte du hameau du Pouget depuis le RD13 : signature du marché**

Il est rappelé que dans le cadre de la desserte du hameau du Pouget depuis le RD13, une consultation a été lancée pour recruter une entreprise de travaux.

La commune a engagé les consultations le 1^{er} mars 2022. L'annonce du marché de travaux a été publiée sur la plateforme : www.achatpublic.com.

3 offres ont été reçues et ont fait l'objet d'une analyse technique et administrative par le CIT selon les critères mentionnés dans le règlement de consultation.

Après présentation du rapport d'analyses des offres, le conseil municipal est sollicité pour l'attribution du marché et l'autorisation de le signer avec l'entreprise MARQUET pour un montant estimé à 44 509.50 € HT soit 53 411.40 € TTC.

Le conseil municipal décide d'attribuer le marché à l'entreprise MARQUET de Saint-Flour et autorise le maire à le signer pour un montant de 53 411.40 € TTC.

(Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire,
Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

Serge DUMAZEL,

Claude PORTAL,

Mickaël COMBES,
(Absent excusé)

Pierre-Baptiste FABRE,

Olivier GUILBOT,

Laurent SALSON,

Gaëtan CHASSANY,
(Absent)

Cécile MONTEIL